



Aucun droit pour la rentrée scolaire

Par **patrick**, le **13/09/2010** à **12:54**

Bonjour, j'ai 3 enfants Julien 22 ans étudiant Quentin lycéen et Marie collégienne, j'en ai pas droit à la rentrée scolaire je suis assistante maternelle et mon mari est formateur au Greta je fais aussi quelque ménage en chèque emploi service mais très peu notre fils de 22 ans est toujours à notre charge mais la CAF nous dit qu'on a droit à rien je trouve cela injuste car on paie les études et le loyer de notre grand je vous remercie d'avance

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **14:27**

Un enfant n'est plus à charge pour la CAF après 20 ans. C'est comme ça. Voyez s'il a droit à une bourse ou sinon détachez-le du foyer fiscal, versez-lui une pension alimentaire que vous pourrez déduire au niveau de l'impôt sur le revenu, et qu'il devra déclarer